



7^{ES} TROPHÉES DES TERRITOIRES ÉLECTROMOBILES :

**candidatez et rejoignez le cercle des collectivités
les plus électromobiles !**

Alors que le secteur des transports représente 35% des émissions de CO₂ en France, les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à proposer des solutions de mobilité électrique pour lutter contre la pollution atmosphérique et le changement climatique. L'Avere France a créé en 2010 les Trophées des Territoires Électromobiles pour récompenser leurs engagements.

Les Trophées des Territoires Électromobiles ont trois objectifs :

- **Récompenser et valoriser** les territoires d'excellence dans le développement de la mobilité électrique
- **Promouvoir l'électromobilité dans les territoires** en mettant en avant les bonnes pratiques
- **Renforcer les liens entre la filière et les territoires exemplaires** pour une amélioration continue de leurs actions

ÉDITION 2016

Pour fêter cette 7^e édition, le jury des Trophées des Territoires Électromobiles offrira à chacun des lauréats un voyage d'étude pour deux personnes sur le 1^{er} trimestre 2017 à Rotterdam (Pays-Bas), ville pionnière en matière de mobilité électrique en Europe.





QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Les collectivités de toute taille, urbaines comme rurales, sont invitées à participer. Les villes et agglomérations sont distinguées selon différentes tranches en fonction du nombre d'habitants tandis que les syndicats d'énergie sont représentés dans une catégorie propre.

La sélection des Territoires Électromobiles de l'année prend en compte :

- l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et la mise en place de services de mobilité électrique
- les politiques d'incitation à l'acquisition et l'utilisation de tous les véhicules électriques (deux-roues, voitures, camions, fluvial...)
- la communication autour des initiatives menées
- l'équipement de la flotte interne en véhicules électriques et hybrides rechargeables
- les initiatives originales, ou projets favorisant la mobilité électrique

**Ouverture des candidatures du 14 juin au 15 octobre 2016
sur www.ave-re-france.org**

ILS ONT ÉTÉ RÉCOMPENSÉS EN 2015

Valberg (06), Petit-Quevilly (76), Cagnes-sur-Mer (06),
Rambouillet territoires (78) et Paris,
le conseil régional de La Réunion,
ainsi que le syndicat départemental d'énergie
et d'équipement de la Vendée (SyDEV) (85)

Ne pas jeter sur la voie publique